



# AVIS AUX NAVIGATEURS

## PORT DE PLAISANCE DE LA ROCHELLE



### Avis N° 44/2020 - Objet : Interdiction des Activités Nautiques

**Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :**

**Compte tenu de la rupture d'une canalisation d'eaux usées à l'angle de la rue Rameau et de l'avenue de Rompsay, les plages de la Concurrence, des Minimes et le chenal sont fermés de manière préventive (interdiction de baignade et des activités nautiques).**

**Les activités de Jet-Ski, Dériveurs, Bouée Tractée, Paddle, Planche à voile, toutes les autres activités nautiques hors navigation des bateaux de plaisance sont concernées par cette interdiction.**

Arrêté de fermeture des eaux de baignade n°45-2020 et 46-2020.

Pour toute question, vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : 05 46 44 41 20 ou VHF09.

Nous vous remercions de votre compréhension.

**Diffusion :**

- x Plaisanciers port de La Rochelle
- x Affichage capitainerie
- x Personnel capitainerie
- x Professionnels du nautisme La Rochelle
- x Croisiéristes / bus de mer / passeur
- x Associations nautiques rochelaises
- Ports de proximité
- CROSS Etel

Fait à La Rochelle, le 21 aout 2020

Xavier Vanhecke

Maitre de Port Principal,

